



ACTED

Termes de référence pour

Etude hydrogéologique et géophysique en vue de la faisabilité et la réalisation de forages

Projet 203445

Intitulé

« Consortium WASH RDC »

Province du Katanga, République Démocratique du Congo

Date de soumission limite : 17/02/2015, 17h (Kinshasa)

Période prévue pour l'évaluation : 01/03/2015 – 31/03/2015

Lieux prévus pour l'évaluation : Zone de santé de Mbulula, Territoire de Kongolo

Période d'exécution du projet : 01/07/2013 – 30/06/2017

Ce projet est mis en œuvre par

ACTED

Grâce au soutien de



ACTED en RDC

29 avenue Kilimani

Kintambo magasin, Commune de

Ngaliema Kinshasa, RDC

Tel : +243 822 84 22 03

flora.soussi@acted.org

A. Présentation d'ACTED

ACTED global

ACTED est une organisation non gouvernementale, fondée en 1993 et dont le siège se situe à Paris. Indépendante, privée et à but non-lucratif, ACTED respecte une neutralité et une impartialité religieuse lui permettant d'intervenir selon les principes de non-discrimination et de transparence dans 33 pays dans le monde.

ACTED en RDC

Depuis 2003, ACTED a été l'un des acteurs clés dans la réponse aux crises humanitaires en République Démocratique du Congo et a contribué à la reconstruction du pays. A l'heure actuelle, ACTED a assisté plus de 1 650 000 personnes dans 6 provinces (Maniema, Katanga, Equateur, Sud Kivu, Nord Kivu Province Orientale), à travers 10 bureaux où travaillent une quinzaine d'employés internationaux et 200 à 300 employés nationaux.

B. Contexte de l'évaluation

Le programme Consortium WASH RDC est mis en œuvre dans la zone de santé Mbulula par ACTED, et vise la réduction de la morbi-mortalité liée aux maladies d'origine hydrique à travers la promotion de bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et l'accès à l'eau potable des communautés rurales ciblées.

Il est prévu de réaliser des points d'eau modernes par la technique du forage à main ou l'implémentation de puits busés pour améliorer les conditions d'approvisionnement en eau potable des villages ciblés par le programme (quand un forage est l'option préférée par la communauté et s'avère soutenable d'un point de vue économique à long terme).

Pour s'assurer que les points d'eau sont techniquement réalisables et améliorer le taux de succès des forages, ACTED souhaite recruter un consultant pour réaliser des études géophysiques dans treize villages (13) des cinq (5) aires de santé ciblées où les forages seront réalisés dans le cadre de situations géologiques variées.

Liste des villages concernés par l'étude	
Nom du Village/ Quartier	Nbre de forage
Aire de santé de KILENGE	
Kilenge	2
Mulindilwa	1
Kafiyi Mambwe	2
Aire de santé de NONGE	
Kibozya 1	3
Mukwanzuba	2
Nonge	5
Mugimbi	2
Aire de santé de Kateba	
Kateba	2
Kankunde	2
Aire de santé de NYANGA	
Nyanga	1
Kibele	2
Aire de santé de YENGA	
Yenga	2
Bugana Lwamba	2

C. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de cette consultance est de maximiser le taux de réussite dans la réalisation des points d'eau en identifiant les zones favorables au forage. Pour ce faire, le consultant devra effectuer les études géophysiques dans treize (13) villages de cinq (5) aires de sante ciblées de la zone de sante de Mbulula pour déterminer les sites optimaux de réalisation des forages.

Les activités suivantes devront être réalisées :

- réalisation de l'étude d'implantation par la technique de la prospection géophysique ;
- identification d'un site préférentiel et d'un site alternatif pour l'implantation de chaque forage ;
- vérification de l'accessibilité des sites ;
- production d'un rapport détaillé sur les résultats de l'étude géophysique et les autres informations hydrogéologiques disponibles (par exemple : autres rapports géologiques / hydrogéologiques pertinents de la région ; analyse de la cartographie géologique / hydrogéologique de la région ; analyse des photographies aériennes de la région ; autres visites du site à des endroits clés de la région, comme il le juge nécessaire, afin de mieux comprendre la géologie / hydrogéologie de la zone),
- Renseigner l'applicabilité des résultats de l'étude au niveau de l'Aire de Santé et de la Zone de Santé et sur les informations additionnelles nécessaire à cela.

D. Méthodologie suggérée

Le consultant réalisera :

- Les études d'implantation
- La production d'un rapport détaillé, y compris l'applicabilité des résultats de l'étude au niveau de l'Aire de Santé et de la Zone de Santé

ACTED vérifiera

- L'accessibilité des sites

Etudes d'implantations

Les études d'implantation concerneront des forages productifs à équiper de pompes manuelles (débit \geq 1 m³/h en saison sèche et saison des pluies).

Pour chaque forage productif, il est prévu d'en implanter au minimum un (1) par site en sélectionnant un point principal et un point alternatif. Tous les forages seront implantés par les techniques appropriées de la prospection géophysique

La prospection géophysique combinera les différentes méthodes de prospection géophysique (trainée électrique et sondage) pour la recherche des points favorables à la réalisation des implantations tout en s'appuyant sur les données secondaires disponibles (géomorphologiques et de photo-interprétation).

Production du rapport

Le consultant fournira un rapport complet détaillé sur les études géophysiques : coordonnées géographique, trainées, sondages pour chaque village.

Chaque rapport doit avoir au minimum les éléments suivants :

- des informations sur le type de matériel de l'étude géophysique utilisé, y compris sa marque et le modèle ;
- des tableaux et graphiques montrant les résultats pour chaque zones étudiées avec les résistivités rencontrées (VES = Vertical Electric Sounding), les épaisseurs et profondeur des couches successives.

L'interprétation des résultats doit inclure :

- les détails concernant les couches de sol interprétés y compris le type de roche et la nature de la couche (consolidée, non-consolidée, fracturée, etc.) ;
- la profondeur et l'épaisseur des différentes couches; couches aquifères, la nature de ces aquifères et la conductivité hydraulique prévue de ses couches ;

- l'identification et les coordonnées GPS précises de l'emplacement préférentiel de forage, ainsi qu'un emplacement alternatif ;
- la conclusion sur les zones favorables aux forages dans les ADS, pour partager avec d'autres acteurs locaux (Bureau central de la zone de santé, etc.).

Vérification de l'accessibilité

L'équipe ACTED :

- vérifiera l'accessibilité des sites pour les véhicules et matériels lourds nécessaires à l'exécution des ouvrages ;
- s'informeront auprès des communautés sur la situation des lieux de culte, cimetières, sépultures, champs, zones inondables en saison de pluies, afin d'éviter d'implanter les points d'eau dans ces endroits.

Le délai prévu pour la réalisation de l'évaluation est de deux (2) semaines maximum. Au bout d'une semaine, une réunion aura lieu avec ACTED à Kongolo afin de faire le point sur les premières observations collectées.

Par ailleurs, le rapport devra obligatoirement inclure une fiche d'évaluation du CAD (Comité d'Aide au Développement), résumant l'évaluation, dont le modèle sera fourni par ACTED.

E. Moyens mis à disposition

Ressources humaines :

1 technicien salarié d'ACTED accompagnera l'équipe sur le terrain

Transports :

Les transports à l'intérieur de la RDC seront pris en charge et organisés par ACTED

Hébergement :

ACTED se chargera d'organiser l'hébergement des équipes sur le terrain. Les frais feront partie des allocations journalières de subsistances données intégralement en début de mission.

Alimentation :

L'équipe en charge de l'étude devra organiser ses repas par elle-même. Pour cela un montant forfaitaire est intégré dans les allocations journalières de subsistances données intégralement en début de mission.

Matériel :

Tout matériel spécifique nécessaire à la réalisation de l'étude (matériel de mesure, matériel de prospection, matériel informatique, logiciel, etc...) devra être fourni par le Consultant et ne pourra être mis à disposition par ACTED.

Communication :

Les moyens de communications devront être fournis par le Consultant.

F. Livrables

L'évaluation devra produire au moins trois résultats :

- Un rapport intermédiaire d'évaluation, en français, sur les premières avancées de la consultance
- Un rapport d'évaluation, en français, comprenant les réponses aux objectifs présentés ci-dessus;
- L'organisation d'une séance de restitution avec les responsables d'ACTED.

Le rapport produit pourra être organisé de la manière suivante :

0. Résumé exécutif

1. Introduction

2. Résumé de l'intervention, incluant les objectifs à atteindre, et présentation de la structure de mise en œuvre du projet, ainsi que du contexte d'intervention et un résumé spécifiquement pour l'Aire de Santé et la Zone de Santé

3. Méthodologie d'évaluation, incluant ses limites

4. Analyse des informations recueillies et des évidences collectées

5. Conclusion de l'évaluation

6. Recommandations, pour ACTED et aussi pour l'Aire de Santé et la Zone de Santé (par rapport à l'applicabilité des résultats aux autres sites).

7. Les annexes techniques - Un sous-dossier par village/quartier contenant:

- Coupes lithologiques, profils de résistivité, interprétation des sondages, carte du village avec localisation des sites préférentiels pour l'implantation des forages manuels et/ou puits busés.
- Un sous-dossier pour les Aires de Santé et Zone de Santé contenant :
- Toute information géophysique collectée pendant l'étude et un plan d'action pour la réplication de l'étude et l'applicabilité des résultats aux autres sites.

Le rapport ainsi produit ne pourra pas en aucun cas être diffusé par l'équipe d'évaluation. En cas de différend entre l'équipe d'évaluation et ACTED sur quelque point que ce soit, et avant l'initiation de toute procédure juridique, les parties devront tenter de résoudre la dispute à l'amiable. Le rapport final validé sera diffusé par ACTED (au niveau ADS et ZDS) et par l'agence lead du Consortium WASH (Concern Worldwide) aux autres niveaux (national) pour promouvoir la gestion des connaissances hydrogéologiques du secteur WASH.

G. Constitution de l'offre

La sélection de l'offre se fera sur la base de l'examen des offres techniques et financières des soumissionnaires (voir les instructions aux soumissionnaires jointes). L'équipe de consultants pourra être constituée d'une ou deux personnes, répondant aux critères décrits ci-dessous. Une équipe de deux consultants devra présenter une seule offre conjointe.

Qualification et expériences requises :

- Etre titulaire d'au moins un diplôme de Licence (infrastructures, hydraulique, géologie)

Compétences clés :

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 4 (quatre) ans dans le domaine de gestion de projets d'EHA dans des pays en développement ou l'évaluation de projets d'éducation ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 4 (quatre) ans dans le domaine de gestion de projets ou conduite de travaux en EHA dans des pays en développement ou l'évaluation de projets en EHA ;
- Avoir des compétences démontrées en hydrogéologie et en géophysique ;
- Avoir un sens analytique et critique ;
- Etre capable de produire des rapports synthétiques ;
- Adopter un comportement professionnel et éthique adapté et respectant le code de conduite d'ACTED ainsi que ses valeurs (impartialité politique et religieuse stricte, non-discrimination et transparence).
- Avoir une expérience en Afrique centrale et si possible en RDC

Ainsi, ACTED évaluera aussi bien la qualité des consultants proposés et la concordance avec les qualifications demandées que la qualité de l'offre technique et l'efficacité (rapport coût/qualité) de l'offre. Les propositions d'équipes d'évaluations locales seront encouragées.

H. Planning prévisionnel

Date	Personne responsable	Activité
17/02/2015	Soumissionnaire	Délai limite de soumission
19/02/2015	ACTED	Envoi des bases vers Kinshasa
27/02/2015	ACTED	Sélection de l'évaluateur
02/03/2015	Consultant(s), ACTED	Lancement de l'évaluation
10/03/2015	Consultant(s)	Soumission du rapport intermédiaire du Rapport d'évaluation
23/03/2015	Consultant(s), ACTED	Restitution
31/03/2015	Consultant(s)	Soumission du Rapport final

I. Résiliation

Dans le cas où l'Autorité Contractante découvrirait une faute professionnelle quelconque, le contrat sera considéré comme nul et non avenu. Dans un tel cas, l'Autorité Contractante ne sera redevable d'aucun paiement supplémentaire pour les services livrés ou non. Des exemples de fautes professionnelles sont (mais pas uniquement) : fraude, falsification de documents, sous-traitance (à moins que celle-ci n'ait été agréée par écrit par les deux parties), omission de mentionner des filiales ou des sociétés liées traitant avec l'Autorité Contractante, omission de mentionner des relations personnelles avec des employés de l'Autorité Contractante ou tout autre cas que l'Autorité Contractante jugera frauduleux.

Dans le cas d'une violation de la part d l'Autorité Contractante ou d'une incapacité à livrer les services dans le délai imparti ou de se conformer à une quelconque de ses obligations, l'Autorité Contractante a le droit de rompre ce contrat à tout moment en envoyant une notification de rupture au Prestataire, sans avoir besoin de recourir aux tribunaux.

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'informer toute autre partie privée, publique, gouvernementale ou non gouvernementale des raisons d'annulation du contrat.

J. Force Majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable d'aucune perte, frais, retard ou incapacité à exécuter le contrat résultant de causes indépendantes de sa volonté y compris mais sans s'y limiter les incendies, les inondations, les séismes, les grèves, les insurrections, les émeutes, la foudre ou les tempêtes ou des délais de Prestataire ou sous-traitants affectés par les mêmes causes. Dans un cas de force majeure, la durée du contrat peut être étendue d'une période de temps équivalente à la durée de la force majeure. Cependant, si la période de force majeure excède deux (2) mois, l'Autorité Contractante a le droit de rompre le contrat sans encourir de pénalité.